
Dossier



Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Une partie importante des statistiques diffusées dans cette publication s'appuie sur la base non-salariés produite par l'Insee à partir de plusieurs sources administratives, issues notamment des déclarations effectuées par les non-salariés auprès des organismes chargés de leur protection sociale. Cette source permet de connaître l'emploi et les revenus des non-salariés, elle fournit également des informations sur le cumul d'activités salariée et non salariée. Compte tenu des délais de déclaration puis de traitement et d'expertise des données individuelles, 2017 est l'année de référence de la plupart des statistiques présentées dans cette édition.

Qui s'installe à son compte ? Transitions entre salariat et non-salariat et effet sur les revenus professionnels

Élise Coudin, Simon Georges-Kot, Sophie Maillard*

Le salariat est la forme majoritaire d'emploi en France : en moyenne entre 2008 et 2015, 83 % des actifs perçoivent uniquement des salaires dans l'année et 6 % uniquement des revenus non salariés. Les non-salariés génèrent un revenu professionnel en moyenne supérieur à celui des salariés. C'est aussi le cas des multiactifs qui combinent les deux types de revenus.

Les transitions entre statuts d'emploi sont fréquentes au cours d'une carrière. Ainsi, la majorité des individus âgés entre 20 et 60 ans qui deviennent non salariés une année donnée ont occupé un emploi salarié par le passé. Les salariés qui s'installent à leur compte sont plus jeunes et plus diplômés que la moyenne des salariés. Leur changement de statut peut être transitoire ou venir compléter leur activité salariée, comme c'est souvent le cas pour les auto-entrepreneurs. Trois ans plus tard, en moyenne, plus de la moitié des revenus professionnels des salariés ayant démarré une activité à leur compte provient du non-salariat.

Il est impossible d'observer directement si les actifs se lançant dans une première activité non salariée voient leurs revenus diminuer ou augmenter par rapport à ce qu'ils auraient perçu s'ils étaient restés uniquement salariés. Une méthode d'évaluation par appariement suggère qu'ils auraient plutôt, en moyenne, subi une perte de revenus professionnels. C'est notamment le cas pour les auto-entrepreneurs et les ouvriers pour lesquels cette perte persiste trois ans plus tard. S'installer à son compte ne permet qu'à une minorité de générer des revenus plus élevés que dans le seul salariat. En outre, l'installation à son compte est une prise de risque en matière de revenus qui s'accroît avec le niveau de revenu initial de la personne.

Au cours d'une carrière, il n'est pas rare que les revenus professionnels¹ proviennent alternativement d'une activité salariée et d'une activité non salariée. Ainsi, hors multiactifs qui cumulent les deux types d'activité au cours d'une même année, 3 % des salariés âgés de 40 à 59 ans en 2015 ont eu une activité non salariée au moins une année depuis 2008, et 32 % de leurs homologues non salariés ont perçu au moins un salaire les années précédentes. De même, 32 % des non-salariés âgés de 25 à 34 ans en 2008 ont perçu au moins un salaire au cours des sept années suivantes et 8 % des salariés de la même tranche d'âge ont dégagé des revenus d'une activité non salariée. Enfin, parmi les nouveaux non-salariés, qui génèrent pour la première fois un revenu positif issu de leur activité non salariée en 2011 ou 2012, 81 % ont eu un emploi salarié (ou ont touché des allocations chômage) dans les trois années qui ont précédé. Dans un monde où apparaissent de nouvelles formes d'emplois passant souvent par un statut de non-salariat, il est important de caractériser les transitions des salariés s'installant à leur compte : qui devient non-salarié parmi les salariés ? Si le non-salariat offre plus d'autonomie dans l'organisation de son travail, quelles en sont les implications en matière de revenus professionnels ? Ce dossier étudie les déterminants de ces transitions et l'effet sur les revenus professionnels d'une première transition vers le non-salariat. Il mobilise le panel tous actifs issu des données sociales, qui renseigne sur les carrières avant et après ces transitions (*encadré 1*).

* Élise Coudin, Simon Georges-Kot (Insee) ; Sophie Maillard (Dares).

1. Dans ce dossier, les revenus professionnels sont définis y compris allocations chômage.

Sources et concepts

Sources

Ce dossier utilise le panel tous actifs de l'Insee. Ce fichier longitudinal suit les périodes d'emploi salarié, d'emploi non salarié et les périodes de chômage indemnisé pour un échantillon représentatif (1/12) de la population en France. Il combine des informations issues de plusieurs sources sociales : déclarations annuelles de données sociales et fichiers de paie des agents de l'État, pour les périodes d'emploi salarié et les périodes de chômage indemnisé ; déclarations sociales des indépendants et fichiers administratifs propres aux travailleurs non salariés gérés par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et la caisse centrale de la Mutualité sociale agricole (CCMSA), organismes qui recouvrent les cotisations et contributions sociales des non-salariés, pour les périodes d'emploi non salarié. Ces sources, déjà mobilisées par l'Insee pour construire plusieurs bases statistiques (fichier annuel des postes salariés « DADS-grand-format », panel tous salariés, bases et panel non-salariés), sont ici combinées pour renseigner sur les périodes d'emploi salarié et non salarié d'un même individu. Le panel tous actifs ouvre ainsi la possibilité d'étudier les carrières professionnelles salariales, non salariales et mixtes de 2006 à 2015. Chaque année, il informe sur les revenus professionnels d'un individu, caractérise les emplois occupés, l'entreprise employeuse ou l'activité du non-salarié (secteur, localisation, statut juridique, etc.). Chaque année, pour chaque salarié, seules les informations concernant l'entreprise lui ayant versé le salaire le plus élevé sont retenues, mais son revenu salarial somme les salaires versés par tous ses employeurs. De même, le revenu professionnel non salarié totalise l'ensemble des rémunérations issues des activités non salariées. Le panel tous actifs est ici apparié avec l'Échantillon démographique permanent, qui informe sur le niveau d'études et la composition familiale des travailleurs en mobilisant des extraits des recensements de population et des bulletins d'état civil.

Champ

Le dossier se concentre sur la période 2008-2015 car l'information sur les allocations chômage n'est disponible que depuis 2008. Le champ couvre les individus de 20 à 60 ans travaillant en France métropolitaine (hors activités extraterritoriales et DOM, ces derniers n'étant pas couverts pour les non-salariés agricoles). Les salaires versés par des particuliers-employeurs sont exclus de l'analyse. Les apprentis et les stagiaires sont regroupés avec

ceux n'ayant pas de revenus professionnels, leur statut relevant davantage de la formation que de l'emploi salarié. Ainsi, l'analyse des transitions porte sur 9 756 517 observations année x individu (10 948 637 en comptant les années d'absence de revenu professionnel pour ces individus), correspondant à 1 631 046 individus distincts.

Le champ de l'analyse de l'impact de l'installation à son compte sur les revenus professionnels est plus restreint. Il couvre l'ensemble des travailleurs nés entre 1961 et 1988, dégageant pour la première fois en 2011 ou en 2012 des revenus non salariés positifs (41 649 individus). Ce cumul de deux années d'installation permet d'augmenter la taille de l'échantillon et de lisser les éventuels effets conjoncturels. Ce groupe est ensuite comparé à des individus similaires restés salariés.

Revenus professionnels

Les principales variables d'intérêt de l'étude sont les revenus professionnels sommés sur l'année, à savoir le revenu salarial (somme des salaires perçus), le revenu non salarial (somme des revenus professionnels issus des activités non salariées) et les allocations chômage soumises à l'impôt sur le revenu. Le revenu non salarial est net des charges professionnelles mais, contrairement au salaire net, les contributions sociales (CSG et CRDS) ne sont pas déduites. Ainsi, pour assurer la comparabilité des revenus, le revenu salarial et les allocations chômage considérés ici sont nets des cotisations sociales mais comprennent la CSG et la CRDS. Selon qu'un non-salarié est auto-entrepreneur (micro-entrepreneur depuis fin 2014), gérant majoritaire de société (essentiellement sociétés à responsabilité limitée ou sociétés d'exercice libéral) ou entrepreneur individuel classique, son revenu professionnel ne sera pas calculé à partir des mêmes informations. Pour les entrepreneurs individuels, il s'agit du bénéfice retiré de l'activité professionnelle net des charges professionnelles, conventionnellement nul en cas d'exercice déficitaire. Pour les gérants majoritaires de sociétés (SARL, SELARL), il s'agit de leur rémunération, généralement fixée par décision des associés, et d'une partie des dividendes versés considérée comme rémunération du travail (depuis 2009 pour les SEL, 2011 pour les EIRL et 2013 pour les SARL). Enfin, pour les auto-entrepreneurs, le revenu d'activité se mesure à partir du chiffre d'affaires abattu des montants de frais professionnels selon les taux forfaitaires en vigueur. À noter que les « dirigeants salariés » qui cotisent aux mêmes régimes de sécurité sociale que les salariés sont comptabilisés avec ces derniers. Les revenus sont en euros constants 2015.

Statut d'activité

Ces revenus professionnels sont mobilisés dans l'étude pour définir l'état principal d'activité d'un individu une année donnée. Ainsi, une année est qualifiée d'année d'absence de revenus professionnels lorsque la somme sur l'année des revenus professionnels (salaires, revenus non salariés et indemnités chômage) est inférieure à 1 000 euros. C'est notamment le cas pour une année durant laquelle ne seraient perçus que des revenus professionnels hors du champ de l'étude : revenus versés par les particuliers-employeurs, issus d'une activité exercée dans les DOM ou à l'étranger, etc. Sinon, une année est qualifiée :

– d'année de salariat si l'individu perçoit un salaire mais aucun revenu non salarié et que

son revenu salarial dépasse ses éventuelles allocations chômage ;

– d'année de non-salariat lorsqu'il ne perçoit pas de salaire mais un revenu non salarié supérieur à ses éventuelles allocations chômage ;

– d'année de multiactivité s'il perçoit à la fois un revenu issu d'activités salariales et d'activités non salariales et que la somme de ces revenus professionnels dépasse ses allocations chômage (s'il en touche) ;

– d'année de chômage indemnisé dès lors que ses allocations chômage sont supérieures à la somme des autres revenus professionnels qu'il perçoit sur l'année.

Pour la définition du statut d'activité, les revenus non salariés des individus « taxés d'office », présentant des déficits ou dont le revenu est inconnu ne sont pas pris en compte.

En moyenne entre 2008 et 2015, 83 % des actifs perçoivent uniquement des salaires, 6 % uniquement des revenus non salariés

Sont étudiées ici les transitions entre cinq états principaux d'activité une année donnée : salariat, non-salariat, multiactivité, chômage indemnisé et absence de tous revenus professionnels (c'est-à-dire inférieurs à 1 000 euros par an). L'état principal d'activité d'un individu une année donnée est défini à partir de ses revenus professionnels déclarés dans les sources sociales, selon le régime d'affiliation pour la protection sociale, salarié ou non salarié (*encadré 1*).

Pour une année moyenne entre 2008 et 2015 et parmi les individus âgés de 20 à 60 ans ayant au moins 1 000 euros par an de revenu professionnel toutes sources confondues, 83 % sont salariés, c'est-à-dire qu'ils ne perçoivent que des salaires ou des allocations chômage au cours de l'année et que leurs salaires dépassent leurs éventuelles allocations chômage. 6 % sont non salariés : ils ne perçoivent pas de salaire au cours de l'année et leur revenu non salarié est supérieur à d'éventuelles allocations chômage. 2 % sont multiactifs : ils perçoivent des revenus salariés et non salariés, dont la somme dépasse d'éventuelles allocations chômage. Enfin, 8 % tirent principalement leur revenu professionnel des allocations chômage (*figure 1*).

Plus âgés, les non-salariés génèrent un revenu professionnel en moyenne supérieur à celui des salariés

Les non-salariés dégagent en moyenne 35 400 euros par an de leur activité professionnelle, contre 24 600 euros pour les salariés [Salembier, 2019]. Les multiactifs génèrent en moyenne les revenus professionnels les plus élevés avec 35 900 euros, composés en moyenne pour moitié de salaires et pour moitié de revenus non salariés. Les écarts de niveaux de revenus entre ces groupes proviennent en premier lieu de leurs caractéristiques².

2. Les écarts de rémunération entre les salariés et les non-salariés ne peuvent pas cependant être interprétés directement, car la définition des revenus d'activité des non-salariés dépend de leur statut juridique et ne coïncide généralement pas avec la définition du salaire pour les salariés (*encadré 1*).

1. Statistiques descriptives sur le marché du travail entre 2008 et 2015

en %

	Chômage indemnisé	Multiactivité	Non-salarié	Salarié
Part des effectifs	8	2	6	83
Revenus professionnels annuels moyens (en euros)				
Ensemble	10 200	35 900	35 400	24 600
Salariés	1 500	17 800	///	24 300
Non-salariés	100	17 400	35 200	///
Indemnités chômage	8 600	700	200	300
Âge				
20-29 ans	23,3	16,6	6,7	22,9
30-39 ans	26,0	29,7	22,8	26,1
40-49 ans	23,0	30,1	35,1	27,2
50-60 ans	27,7	23,6	35,4	23,8
Sexe				
Homme	50,7	62,1	69,6	51,8
Changement d'activité				
Au moins 1 transition dans la période	78,4	86,3	34,1	19,7
Chômeur indemnisé au moins 1 fois sur la période	100,0	19,4	10,0	17,1
Multiactif au moins 1 fois	4,1	100,0	19,7	2,8
Non-salarié au moins 1 fois	5,0	37,6	100,0	1,8
Salarié au moins 1 fois	77,1	68,9	22,4	100,0
Nombre d'enfants				
Sans enfant	41,1	32,4	22,8	37,9
1 enfant	20,1	17,9	17,7	18,6
2 enfants	21,0	30,1	36,4	27,7
3 enfants ou plus	17,9	19,6	23,0	15,7
Au moins un enfant de 6 ans ou moins	22,7	24,5	20,7	21,8
Au moins un enfant de 3 ans ou moins	15,7	16,2	13,1	15,0
Diplôme				
Brevet ou moins	32,8	11,7	16,0	19,6
Diplôme professionnalisant court (BEP, CAP)	31,0	22,1	31,7	27,7
Bac technique ou professionnel	9,9	11,7	12,6	11,5
Bac général	8,2	7,2	6,5	7,9
Bac +2 ou plus	18,0	47,3	33,2	33,4
Secteur d'activité¹				
Agriculture	0,7	4,7	15,4	0,9
Industrie hors artisanat commercial	2,0	6,7	3,9	13,3
Construction	1,9	7,1	14,7	6,1
Commerce et artisanat commercial	5,7	12,0	17,3	14,0
Transports et entreposage	1,3	3,2	2,5	5,7
Santé et action sociale	16,3	22,2	15,4	20,8
Services aux entreprises et services mixtes	10,8	23,7	15,3	24,9
Services aux particuliers	4,1	19,1	13,4	12,0
Inconnu ou sans objet	57,3	1,5	2,1	2,3
Caractéristiques de l'emploi non salarié				
Statut juridique				
Auto-entrepreneur	3,9	39,3	9,2	///
Entrepreneur individuel	1,0	40,0	52,4	///
Gérant	1,6	20,8	38,4	///
Activité				
Artisan	2,1	21,1	31,0	///
Profession libérale	1,2	39,1	25,5	///
Agriculteur	0,2	8,7	15,7	///
Commerçant	1,1	8,9	11,0	///
Inconnu	1,9	22,2	16,7	///

1. Statistiques descriptives sur le marché du travail entre 2008 et 2015 (suite)

en %

	Chômage indemnisé	Multiactivité	Non-salariat	Salariat
Caractéristiques de l'emploi salarié				
Statut				
Contrat à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire)	11,6	57,3	///	76,3
Contrat à durée limitée (CDD, contractuel, apprenti, etc.)	26,9	33,3	///	16,8
Sans contrat	3,5	5,1	///	3,5
Sans objet ou non renseigné	58,0	4,3	///	3,5
Secteur				
Fonction publique	4,2	24,7	///	24,3
Secteur privé	38,9	75,3	///	75,7
Catégorie socioprofessionnelle				
Chef d'entreprise ou cadre salarié	3,5	27,2	///	16,1
Profession intermédiaire	5,0	23,7	///	21,1
Employé	17,1	26,0	///	33,1
Ouvrier	17,3	22,0	///	28,1
Sans objet ou non renseigné	57,2	1,2	///	1,7
Nombre d'observations (individu x année)	814 000	172 000	624 000	8 146 000

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1. Pour les multiactifs, il s'agit du secteur de l'activité générant le plus de revenu.

Lecture : dans l'ensemble des observations annuelles relevant du chômage, 23,3 % concernent les 20-29 ans ; 78,4 % des années de chômage relèvent d'individus ayant connu au moins un autre état sur la période (pondération individu x année).

Champ : France métropolitaine, 2008-2015, individus âgés de 20 à 60 ans dégageant au moins 1 000 euros sur l'année, hors salaires versés par des particuliers (l'unité est l'individu x année).

Source : Insee, *panel tous actifs*.

Les non-salariés sont en moyenne plus âgés que les salariés et que les chômeurs indemnisés. Les hommes y sont surreprésentés (70 %). 44 % détiennent un diplôme professionnalisant comme un CAP, un BEP, un bac professionnel ou technique, formations plus courantes pour une grande variété de métiers non salariés que pour les salariés (39 %) ou les multiactifs (34 %). Toutes choses égales par ailleurs (en contrôlant notamment les écarts d'âge dans les groupes), les non-salariés sont moins souvent sans diplôme et ont plus souvent des enfants que les salariés (les femmes comme les hommes). Les multiactifs ont des situations familiales similaires aux non-salariés. Enfin, l'agriculture et la construction rassemblent 30 % des non-salariés alors que ces secteurs concernent 7 % des salariés et 12 % des multiactifs. À l'inverse, les personnes travaillant dans l'industrie relèvent dans l'immense majorité du salariat.

Plus qualifiés, les multiactifs combinent souvent des emplois de cadres salariés avec une activité libérale

Le groupe des multiactifs est le plus qualifié : 47 % ont un diplôme de niveau supérieur ou égal à bac+2, contre 33 % des non-salariés et des salariés et 18 % des chômeurs indemnisés. Il s'agit souvent de professions réglementées pouvant cumuler activités libérale et salariée. Ainsi, 39 % des multiactifs exercent une profession libérale, contre 26 % des autres non-salariés. Ils exercent leur activité principale dans la santé et l'action sociale et dans les services aux entreprises comme aux particuliers.

Dans leur emploi salarié, les multiactifs occupent dans 51 % des cas des emplois de cadres ou de professions intermédiaires, contre 37 % des salariés. Ils travaillent dans des proportions similaires aux salariés dans le secteur public et le privé, mais ont moins souvent un contrat à durée indéterminée (57 %, contre 76 % des salariés). En moyenne sur la période, les multiactifs

sont aussi plus souvent auto-entrepreneurs (39 %, statut crée en 2009) que les non-salariés (9 %), l'activité non salariée dans ces cas-là pouvant venir compléter l'activité salariée [Théron, 2019]. Ils sont moins fréquemment gérants de sociétés (21 %, contre 38 % des non-salariés) ou entrepreneurs individuels (40 %, contre 52 % des non-salariés).

Un quart des actifs a connu au moins une transition en sept ans

Plus d'un quart (27 %) des individus âgés de 20 à 60 ans et percevant au moins 1 000 euros de revenus professionnels (d'activité ou d'allocations chômage) une année entre 2008 et 2015 changent au moins une fois d'état principal d'activité entre 2008 et 2015³. C'est beaucoup plus fréquent pour les multiactifs (86 %) et les chômeurs indemnisés (78 %), mais cela concerne aussi 34 % des non-salariés et 20 % des salariés. Pour les salariés, les transitions les plus fréquentes sont celles depuis et vers le chômage indemnisé (17 %). Celles depuis ou vers l'activité non salariée concernent 2 % des salariés. À l'inverse, 22 % des non-salariés connaissent un épisode de salariat.

Entre deux années successives, les passages directs du salariat au non-salariat ou à la multiactivité sont rares : 0,7 % de l'ensemble des salariés (*figure 2*). Pour les chômeurs indemnisés, le passage au non-salariat et à la multiactivité est plus fréquent : cela concerne 3,3 % d'entre eux.

2. Transitions sur le marché du travail entre 2008 et 2015

a. Transitions à un an

en %

	Destination					Nombre d'observations (individu x année)
	Chômage indemnisé	Multiactivité	Non-salariat	Salariat	Absence de revenu professionnel	
Origine						
Chômage indemnisé	49,1	1,0	2,3	30,2	17,4	671 784
Multiactivité	3,8	55,2	17,1	19,4	4,4	144 932
Non-salariat	0,4	3,3	87,1	1,1	8,2	530 884
Salariat	4,3	0,6	0,1	90,2	4,8	7 028 807
Nombre d'observations (individu x année)	639 180	147 744	511 152	6 577 120	501 211	8 376 407

b. Transitions à cinq ans

en %

	Destination					Nombre d'observations (individu x année)
	Chômage indemnisé	Multiactivité	Non-salariat	Salariat	Absence de revenu professionnel	
Origine						
Chômage indemnisé	22,5	1,5	4,2	43,1	28,8	237 136
Multiactivité	4,7	29,0	27,0	30,5	8,7	48 213
Non-salariat	1,2	4,1	73,0	9,1	12,7	190 223
Salariat	6,2	1,2	1,6	81,4	9,6	2 823 723
Nombre d'observations (individu x année)	232 113	60 428	207 713	2 431 443	367 598	3 299 295

Lecture : 49,1 % des individus observés une année en chômage indemnisé sont dans la même situation l'année suivante, 22,5 % cinq ans après.

Champ : France métropolitaine, 2008-2015, individus âgés de 20 à 60 ans dégageant au moins 1 000 euros au cours de l'année d'origine, hors salaires versés par des particuliers (l'unité est l'individu x année).

Source : Insee, panel tous actifs.

3. Pour le calcul de ces statistiques, les individus sont pondérés par le nombre d'années passées dans le statut d'emploi considéré.

Cinq ans plus tard, 2,9 % des anciens salariés et 5,6 % des anciens chômeurs sont devenus non salariés (exclusivement ou multiactifs). De même, 1,5 % des non-salariés (hors multiactifs) perçoivent un salaire ou des allocations chômage l'année suivante ; ils sont 10,3 % cinq ans après. Du fait des écarts d'effectifs entre salariés et non-salariés, il y a 3,5 fois plus de salariés ou de chômeurs qui, cinq ans après, dégagent un revenu non salarié, éventuellement en complément de leur salaire (2,9 % de l'ensemble des actifs) que de non-salariés se mettant à percevoir un salaire ou des allocations chômage (0,8 % des actifs).

Les salariés ou les chômeurs qui deviennent non salariés ou multiactifs sont plus jeunes et plus diplômés que la moyenne

Les déterminants du choix de devenir non salarié (exclusivement ou multiactif) pour les salariés et les chômeurs indemnisés s'analysent à partir d'un modèle de régression (*figure 3*). Toutes choses égales par ailleurs, les salariés et les chômeurs indemnisés les plus susceptibles de devenir non salariés sont plus souvent des hommes, âgés de moins de 50 ans, davantage diplômés que le brevet et résidant dans les régions du sud de la France, où le non-salariat est plus fréquent que dans le nord [Bertran, 2017]. En moyenne, un chômeur indemnisé est plus susceptible de devenir non salarié qu'un salarié⁴. La probabilité de devenir non-salarié croît avec le montant des allocations perçues pour les chômeurs alors qu'elle décroît avec le revenu salarial pour les salariés. Les salariés les plus enclins à devenir non salariés occupent des positions de cadres ou des professions intermédiaires dans le privé, plutôt dans des entreprises de moins de 50 salariés. Ils sont plus souvent à temps partiel ou avec une durée d'emploi inférieure à l'année complète. Ils travaillent déjà souvent dans des secteurs recourant au non-salariat, comme la santé et l'action sociale [Pla et Mikol, 2015], les services aux particuliers, le commerce et l'artisanat commercial, la construction ou l'agriculture. D'autres facteurs, inobservés ici, peuvent également influencer cette probabilité, comme le capital disponible [Bauer *et al.*, 2018].

Trois ans plus tard, les actifs s'installant à leur compte tirent plus de la moitié de leurs revenus professionnels de leur activité non salariée

La suite du dossier étudie les actifs (salariés ou chômeurs indemnisés) âgés de 20 à 55 ans entre 2008 et 2015 et qui ont dégagé, pour la première fois en 2011 ou 2012, des revenus non salariés positifs (actifs s'installant à leur compte). Elle analyse leurs trajectoires et revenus professionnels les trois années après cette installation à leur compte⁵.

Deux profils se dégagent : d'un côté, des entrepreneurs individuels et des gérants qui, pour la majeure partie d'entre eux, se sont lancés à leur compte dans le non-salariat et tirent la majeure partie de leurs revenus de cette activité, de l'autre des auto-entrepreneurs qui en majorité combinent des revenus de sources diverses.

En moyenne, 60 % des actifs s'installant à leur compte dégagent encore des revenus non salariés trois ans après. C'est le cas pour seulement 50 % de ceux qui s'installent sous le statut d'auto-entrepreneur, contre plus de 70 % pour ceux devenant entrepreneurs individuels ou gérants (*figure 4*)⁶. En outre, 42 % de l'ensemble de ces actifs s'installant à leur compte

4. Ce constat combine les effets de l'état principal d'activité et des montants perçus (allocations chômage et salaires). La probabilité de devenir non salarié croît en effet fortement avec le montant des allocations chômage perçues, qui constituent la source principale de revenus pour les chômeurs indemnisés, alors qu'elle décroît avec le revenu salarial des individus principalement salariés.

5. Quel que soit leur statut d'activité pendant ces trois années, y compris l'absence de revenus professionnels. L'installation à son compte se définit ici comme la première année de revenus non salariés strictement positifs.

6. Dans la suite du dossier, le statut juridique des nouveaux non-salariés est mesuré à la date de leur installation. Les changements éventuels de statut juridique par la suite ne sont pas pris en compte.

3. Probabilité pour un salarié ou un chômeur indemnisé de devenir non-salarié ou multiactif un an ou cinq ans plus tard

	Un an après		Cinq ans après	
	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type
Constante	0,0533***	(0,0035)	0,1188***	(0,0113)
Âge				
20-29 ans	Réf.		Réf.	
30-39 ans	0,0004	(0,0005)	- 0,0013	(0,0020)
40-49 ans	0,0000	(0,0006)	- 0,0035	(0,0023)
50-60 ans	- 0,0026***	(0,0007)	- 0,0115***	(0,0024)
Sexe				
Femme	- 0,0030***	(0,0004)	- 0,0125***	(0,0015)
Homme	Réf.		Réf.	
Diplôme				
Brevet ou moins	Réf.		Réf.	
Diplôme professionnalisant court (CAP, BEP)	0,0023***	(0,0003)	0,0076***	(0,0011)
Bac technique ou professionnel	0,0043***	(0,0004)	0,0130***	(0,0016)
Bac général	0,0031***	(0,0004)	0,0111***	(0,0019)
Bac +2 ou plus	0,0055***	(0,0004)	0,0169***	(0,0015)
Nombre d'enfants				
Sans enfant	Réf.		Réf.	
Un enfant X Homme	0,0021***	(0,0005)	0,0059***	(0,0021)
Un enfant X Femme	0,0000	(0,0004)	0,0013	(0,0017)
Deux enfants X Homme	0,0027***	(0,0004)	0,0058***	(0,0018)
Deux enfants X Femme	0,0014***	(0,0004)	0,0058***	(0,0016)
Trois enfants ou plus X Homme	0,0037***	(0,0005)	0,0076***	(0,0021)
Trois enfants ou plus X Femme	0,0014***	(0,0004)	0,0054***	(0,0019)
Âge des enfants				
Absence d'enfant de moins de 3 ans dans le ménage	Réf.		Réf.	
Enfant de moins de 3 ans X Homme	0,0011**	(0,0005)	0,0036*	(0,0020)
Enfant de moins de 3 ans X Femme	- 0,0021***	(0,0005)	- 0,0040**	(0,0018)
Activité				
Salariat	Réf.		Réf.	
Chômage indemnisé	- 0,2000***	(0,0165)	- 0,3096***	(0,0409)
Temps de travail¹				
Temps plein	Réf.		Réf.	
Temps partiel X Homme	0,0041***	(0,0006)	0,0110***	(0,0021)
Temps partiel X Femme	0,0007**	(0,0003)	0,0048***	(0,0012)
Inconnu ou sans objet X Homme	- 0,0220***	(0,0076)	///	///
Inconnu ou sans objet X Femme	0,0594	(0,0935)	///	///
N'a pas travaillé l'année complète	Réf.		Réf.	
A travaillé toute l'année	- 0,0059***	(0,0004)	- 0,0125***	(0,0012)
Nature du contrat¹				
Contrat à durée limitée (CDD, contractuel, apprenti, etc.)	Réf.		Réf.	
Contrat à durée indéterminée (CDI, fonctionnaire)	0,0007	(0,0004)	0,0044***	(0,0014)
Sans contrat ou sans objet	0,0004	(0,0006)	0,0055***	(0,0019)
Expérience réelle accumulée dans le salariat				
5 ans ou moins	Réf.		Réf.	
Entre 5 et 10 ans	0,0049***	(0,0005)	0,0124***	(0,0019)
Entre 10 et 20 ans	0,0043***	(0,0007)	0,0088***	(0,0024)
20 ans ou plus	0,0035***	(0,0008)	0,0035	(0,0027)
Secteur¹				
Privé ou sans objet	Réf.		Réf.	
Fonction publique	- 0,0009***	(0,0003)	- 0,0073***	(0,0013)

3. Probabilité pour un salarié ou un chômeur indemnisé de devenir non-salarié ou multiactif un an ou cinq ans plus tard (suite)

	Un an après		Cinq ans après	
	Coefficient	Écart type	Coefficient	Écart type
Taille de l'entreprise¹				
<i>Moins de 50 salariés</i>				
50 salariés ou plus	Réf.		Réf.	
	- 0,0061***	(0,0003)	- 0,0278***	(0,0010)
Sans objet ou inconnue	- 0,0067***	(0,0024)	- 0,0097	(0,0063)
Catégorie socioprofessionnelle¹				
<i>Cadre ou chef d'entreprise</i>				
Profession intermédiaire	Réf.		Réf.	
	- 0,0029***	(0,0004)	- 0,0114***	(0,0017)
Employé ou ouvrier	- 0,0067***	(0,0005)	- 0,0226***	(0,0018)
Inconnue ou sans objet	- 0,0083***	(0,0019)	- 0,0274***	(0,0044)
Secteur d'activité¹				
<i>Agriculture</i>				
Industrie hors artisanat commercial	Réf.		Réf.	
	- 0,0039***	(0,0013)	- 0,0206***	(0,0059)
Construction	0,0016	(0,0014)	0,0059	(0,0063)
Commerce et artisanat commercial	- 0,0019	(0,0013)	- 0,0114*	(0,0060)
Transports et entreposage	- 0,0031**	(0,0013)	- 0,0194***	(0,0059)
Services aux particuliers	- 0,0020	(0,0013)	- 0,0122**	(0,0060)
Services aux entreprises et services mixtes	- 0,0028**	(0,0013)	- 0,0185***	(0,0059)
Santé et action sociale	- 0,0007	(0,0013)	- 0,0077	(0,0059)
Inconnu ou sans objet	0,0004	(0,0020)	- 0,0210***	(0,0074)
Ancienneté dans l'entreprise				
<i>Moins de 2 ans (y compris 0)</i>				
2 ans ou plus	Réf.		Réf.	
	0,0003	(0,0003)	- 0,0011	(0,0009)
Revenus (en logarithme)				
Revenu salarial X salariat	- 0,0036***	(0,0003)	- 0,0043***	(0,0010)
Revenu salarial X chômage indemnisé	- 0,0041***	(0,0008)	- 0,0045**	(0,0018)
Allocations chômage X salariat	- 0,0001**	(0,0001)	0,0003	(0,0002)
Allocations chômage X chômage indemnisé	0,0237***	(0,0020)	0,0359***	(0,0049)
Régions				
<i>Île-de-France</i>				
Centre-Val de Loire	Réf.		Réf.	
	- 0,0011**	(0,0005)	0,0010	(0,0023)
Bourgogne-Franche-Comté	0,0000	(0,0005)	0,0045*	(0,0023)
Normandie	- 0,0004	(0,0005)	0,0009	(0,0020)
Hauts-de-France	- 0,0025***	(0,0004)	- 0,0035**	(0,0016)
Grand Est	- 0,0015***	(0,0004)	- 0,0008	(0,0017)
Pays de la Loire	- 0,0016***	(0,0005)	0,0008	(0,0020)
Bretagne	- 0,0007	(0,0005)	0,0071***	(0,0024)
Nouvelle Aquitaine	0,0006	(0,0004)	0,0064***	(0,0018)
Occitanie	0,0005	(0,0005)	0,0069***	(0,0018)
Auvergne Rhône-Alpes	0,0008**	(0,0004)	0,0052***	(0,0016)
Provence-Alpes-Côte d'Azur	0,0017***	(0,0005)	0,0105***	(0,0020)
Corse	0,0029	(0,0019)	0,0238***	(0,0082)
Nombre d'observations (individu x année)		866 059		334 723
R ² ajusté		0,0080		0,0198

/// : absence de résultat due à la nature des choses.

1. Pour les chômeurs n'ayant pas travaillé, les variables relatives à l'activité sont renseignées à « sans objet ».

Note : modèles de probabilité linéaire. Les écarts types sont clusterisés par individu. Les régressions incluent l'année d'observation, dont les coefficients estimés ne sont pas reportés ici. *** : significatif à 1 % ; ** : significatif à 5 % ; * : significatif à 10 %.

Lecture : la probabilité moyenne de dégager l'année suivante des revenus non salariés pour un salarié ou un chômeur indemnisé une année donnée est de 5,33 % (11,88 % cinq ans après) pour les personnes ayant les caractéristiques choisies comme référence. Elle diminue de 0,3 point s'il s'agit d'une femme (de 1,25 point cinq ans après).

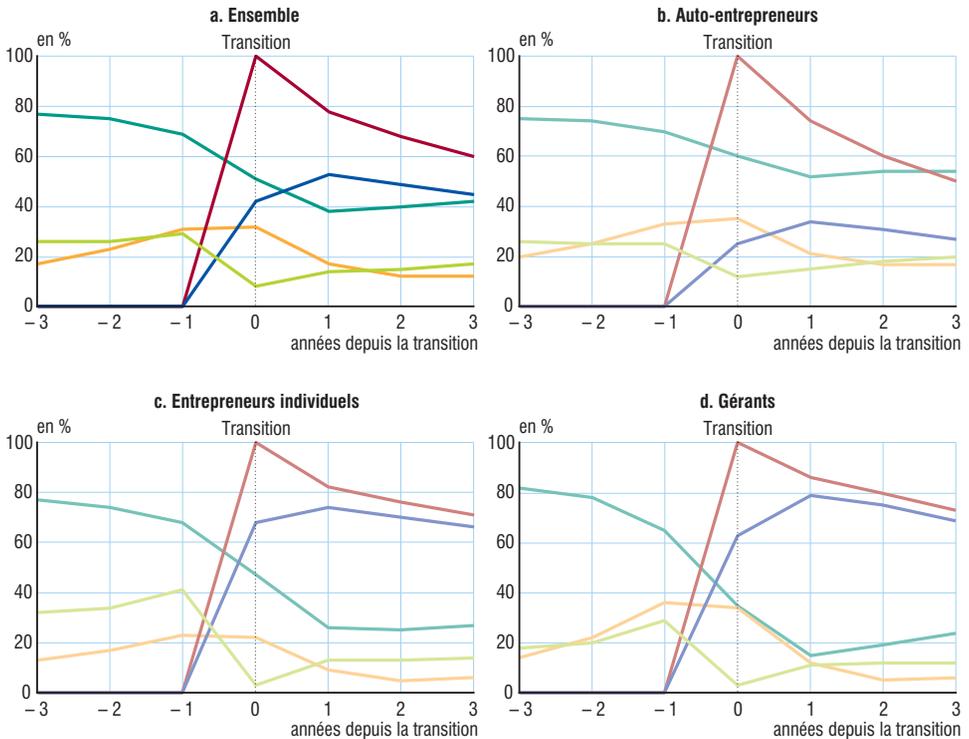
Champ : France métropolitaine, individus âgés de 20 à 60 ans, nés l'un des quatre premiers jours d'octobre des années paires, dégagant au moins 1 000 euros au cours de l'année d'origine, hors salaires versés par des particuliers (l'unité est l'individu x année).

Source : Insee, panel tous actifs.

conservent des revenus salariés trois années plus tard, cette part s'élevant à 54 % pour ceux qui se sont installés en tant qu'auto-entrepreneurs, contre 27 % pour les entrepreneurs individuels et 24 % pour les gérants. Ainsi, le non-salariat devient la source principale de revenu professionnel trois ans après l'installation pour 69 % des gérants et 66 % des entrepreneurs individuels, mais seulement pour 27 % de ceux qui se sont installés en tant qu'auto-entrepreneurs.

Les allocations chômage que percevaient plus de 30 % des futurs auto-entrepreneurs et gérants juste avant leur installation concernent moins de 6 % des gérants trois ans après, mais encore 17 % des auto-entrepreneurs (pour les entrepreneurs individuels, cette part passe de 23 % à 6 %)⁷. La part des auto-entrepreneurs ne dégageant pas ou très peu de revenus est également plus importante : ils sont 20 %, trois ans après leur installation, à avoir dégagé moins de 1 000 euros de revenus professionnels sur l'année (toutes sources confondues), contre 14 % de ceux qui se sont installés comme entrepreneurs individuels et 12 % des gérants.

4. Sources de revenus des actifs lançant une première activité non salariée

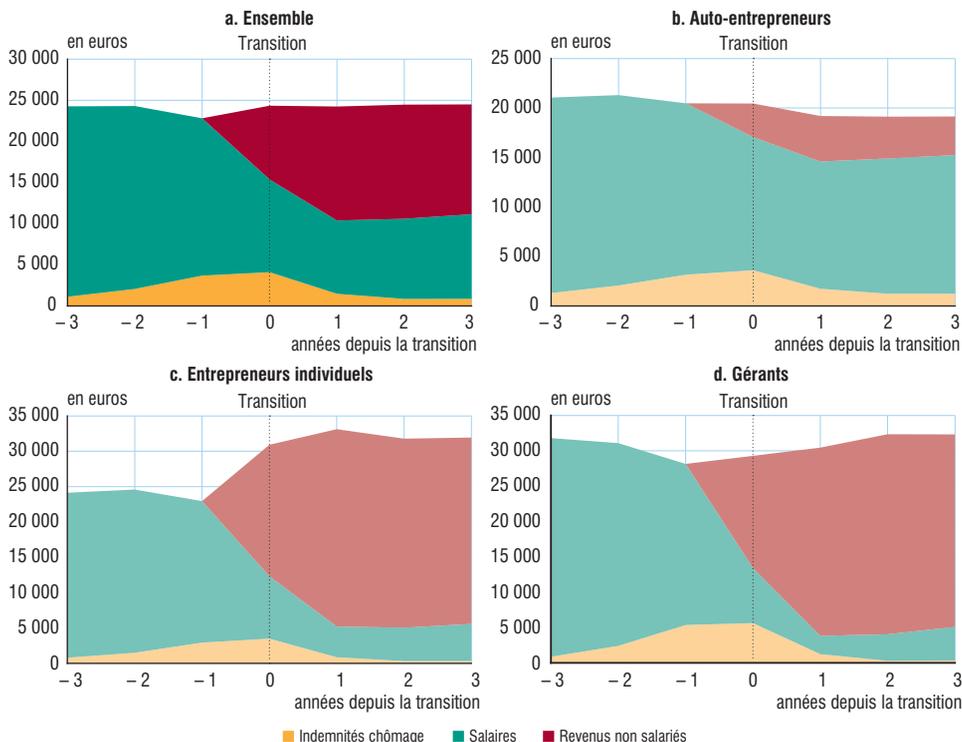


Part d'individus...
 — percevant des revenus salariés (green line)
 — percevant des revenus non salariés positifs (red line)
 — percevant des indemnités chômage (orange line)
 — principalement non-salariés (blue line)
 — avec des revenus professionnels inférieurs à 1 000 € (light green line)

Note : l'année 0 repérée en abscisse correspond à l'année d'installation à son compte du nouveau non-salarié.
 Lecture : lors de la première année pendant laquelle des revenus non salariés sont perçus, 51 % des individus perçoivent également des revenus salariés, et 42 % sont principalement non-salariés. L'année d'après, 78 % perçoivent toujours des revenus non salariés. Parmi les individus qui s'installent comme auto-entrepreneurs, 74 % perçoivent des revenus non salariés l'année suivante, alors qu'ils sont 86 % chez ceux qui s'installent en tant que gérants de société.
 Champ : France métropolitaine, individus nés entre 1961 et 1988, percevant des revenus non salariés strictement positifs pour la première fois en 2011 ou 2012, hors salaires versés par des particuliers.
 Source : Insee, panel tous actifs.

7. Il est en effet possible de cumuler des revenus non salariés avec des allocations chômage sous certaines conditions.

5. Répartition des revenus des actifs lançant une première activité non salariée par source de revenu



Note : l'année 0 correspond à l'année d'installation à son compte du nouveau non-salarié.

Lecture : lors de la première année pendant laquelle des revenus non salariés sont perçus, ces derniers représentent 9 000 euros en moyenne et les revenus issus du salariat 11 300 euros en moyenne. Les revenus issus des indemnités versées par Pôle emploi s'élèvent en moyenne à 4 100 euros cette année-là. L'année suivante, les revenus des activités non salariées représentent en moyenne 57 % du revenu total des individus (24 % pour les auto-entrepreneurs, 87 % pour les gérants de société). Champ : France métropolitaine, individus nés entre 1961 et 1988, percevant des revenus non salariés strictement positifs pour la première fois en 2011 ou 2012 et en activité pendant les trois années précédentes, hors salaires versés par des particuliers.

Source : Insee, panel tous actifs.

En moyenne, les actifs dégageant pour la première fois en 2011 ou 2012 des revenus non salariés positifs tirent, trois ans après leur installation, 54 % de leur revenu professionnel de leur activité non salariée et 42 % de leurs salaires (figure 5). Les salaires composent en effet 73 % du revenu d'activité des auto-entrepreneurs, alors que cette proportion tombe autour de 15 % pour les gérants et les entrepreneurs individuels. Pour ces derniers, l'activité non salariée permet de dégager plus de 80 % des revenus professionnels.

Les actifs s'installant à leur compte subissent en moyenne une perte transitoire de revenus les trois premières années

Après la transition, le revenu d'activité total augmente en moyenne pour les entrepreneurs individuels et les gérants, et baisse pour les auto-entrepreneurs. La suite du dossier s'attache à comparer les revenus des actifs ayant commencé à dégager des revenus non salariés pour la première fois en 2011 ou 2012, c'est-à-dire qui « s'installent à leur compte en 2011 ou 2012 », à ceux qu'ils auraient eus s'ils étaient restés salariés.

Évaluation d'impact par appariement

Les salariés ou les chômeurs indemnisés qui se lancent dans une activité non salariée diffèrent en moyenne de ceux qui demeurent salariés ou chômeurs (*figure 3*). Il s'agit par exemple plus souvent d'hommes, d'individus plus diplômés et plus jeunes. En outre, un actif peut choisir de recourir au non-salariat en réponse à un événement affectant sa vie professionnelle, par exemple une période de chômage ou une baisse de revenus. Afin d'estimer l'effet du recours au non-salariat sur les revenus professionnels futurs, il faut pouvoir comparer des individus ayant les mêmes caractéristiques (sexe, âge, diplôme, etc.) ainsi que les mêmes histoires professionnelles (salaires passés, temps de travail, etc.). Dans cette optique, une stratégie d'appariement sur score de propension est mise en place dans ce dossier [Caliendo et Kopeinig, 2008]. Le but de cette approche est de sélectionner, pour chaque individu lançant une première activité non salariée permettant de dégager des revenus strictement positifs (groupe traité), un groupe contrefactuel constitué d'un ou plusieurs individus ne recourant pas au non-salariat sur l'ensemble de la période étudiée (groupe de contrôle) et ayant des caractéristiques et des trajectoires professionnelles proches.

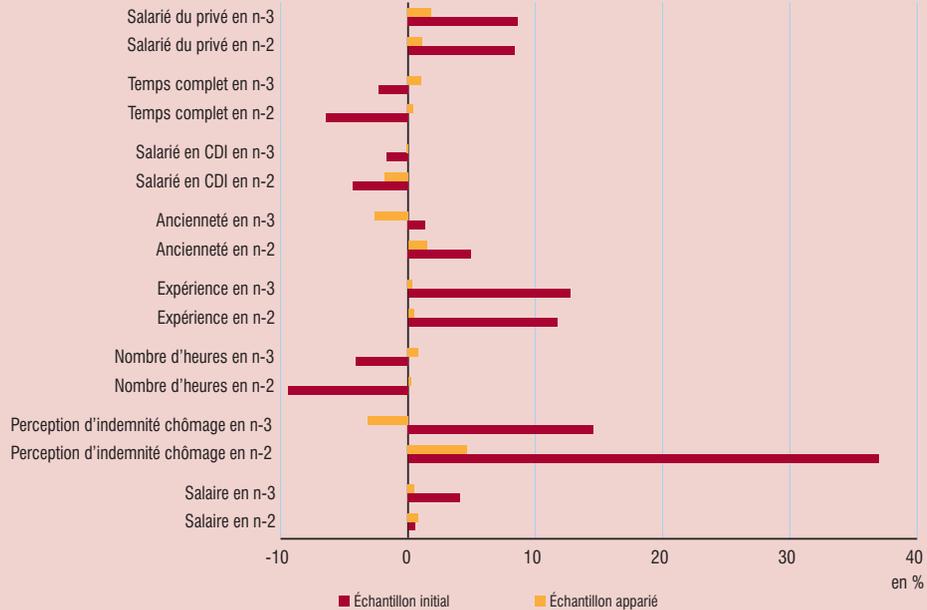
Un modèle logistique est estimé afin de calculer la probabilité de dégager pour la première fois des revenus positifs d'une activité non salariée, dite « score de propension », en fonction des caractéristiques des individus et de leur trajectoire professionnelle. Pour chaque individu du groupe traité, on construit alors le contrefactuel en sélectionnant les individus du groupe de contrôle dont la propension à lancer une activité non salariée prédite par le modèle est la plus similaire possible à celle de l'individu traité. C'est ici une méthode à noyaux qui est utilisée pour sélectionner ces individus : pour chaque individu traité, tous les individus du groupe de contrôle servent de contrefactuel, mais avec une importance différente (un poids plus important est donné aux individus dont le score de propension est plus proche). Il est également possible d'imposer que les individus du groupe contrefactuel soient exactement identiques à l'individu traité pour certaines de leurs caractéristiques : on parle alors d'appariement exact sur ces caractéristiques.

Dans ce dossier, le groupe contrefactuel est constitué par appariement exact sur le diplôme, le premier chiffre de la catégorie socioprofessionnelle, le sexe, l'âge (par tranches de quatre ans), et le secteur au niveau A38 de la nomenclature d'activités française NAF rév.2 de 2008. Le score de propension est estimé en prenant en compte l'ancienneté dans l'entreprise, l'expérience professionnelle effective, le contrat de travail (CDI ou autres), le salaire, le nombre d'heures effectuées, l'existence de périodes de chômage et le secteur institutionnel d'emploi (secteur privé, secteur public). Ces caractéristiques sont mesurées deux ans avant l'année potentielle de transition, en 2009 ou en 2010, afin de limiter les effets d'anticipation liés au recours au non-salariat.

Pour évaluer la qualité de l'appariement, il est possible de comparer les caractéristiques des individus du groupe traité avec celles des individus du groupe contrefactuel constitué (*figure*) : plus l'écart entre ces caractéristiques est faible, meilleure est la qualité de l'appariement. Deux ans avant l'année de transition potentielle, en 2009 ou 2010, les individus devenant effectivement non salariés par la suite perçoivent par exemple plus souvent des allocations chômage que ceux qui restent salariés : cela concerne 36 % d'individus supplémentaires parmi les premiers que parmi les seconds. Cet écart est substantiellement réduit dans l'échantillon constitué par appariement : les périodes de chômage indemnisé concernent seulement 5 % d'individus en plus parmi ceux qui deviennent non salariés par la suite que dans le groupe contrefactuel d'individus qui demeurent salariés. De même, comparés à l'ensemble des individus qui demeurent salariés, les individus lançant une activité non salariée par la suite perçoivent des salaires plus élevés (+ 0,5 %), ont plus d'expérience (+ 12 %), sont moins souvent titulaires d'un CDI (- 4 %) et travaillent davantage dans le secteur privé (+ 8 %). L'ensemble de ces différences est fortement réduit dans l'échantillon apparié.

Au final, l'impact du passage au non-salariat sur le revenu professionnel est estimé en calculant la différence de revenu moyen entre le groupe considéré et le groupe contrefactuel.

Écart entre les caractéristiques des individus devenant non salariés et ceux qui restent salariés

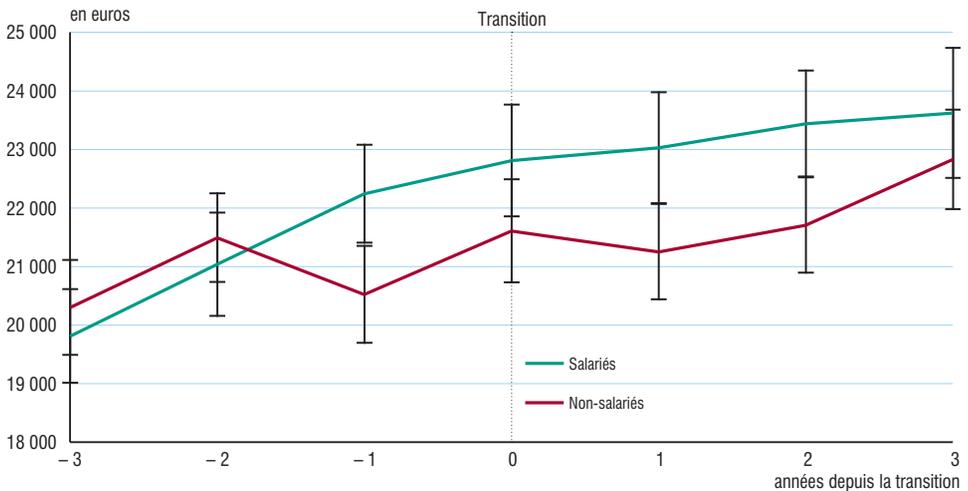


Lecture : dans l'échantillon initial, la proportion d'individus touchant des indemnités chômage en 2009 ou 2010 (donc deux ans avant la transition, soit en n-2) est 37 % supérieure parmi ceux qui deviennent non salariés par la suite que parmi ceux qui restent salariés. Après appariement, l'écart est réduit à 5 %. Champ : France métropolitaine, individus nés entre 1961 et 1988, percevant des revenus non salariés strictement positifs pour la première fois en 2011 ou 2012 et en activité pendant les trois années précédentes, hors salaires versés par des particuliers. Source : Insee, panel tous actifs.

L'impact sur les revenus professionnels de se lancer à son compte s'évalue en comparant les revenus des actifs s'étant installés à leur compte en 2011 ou 2012 à ceux d'un groupe dit « de contrôle », composé de salariés ou de chômeurs indemnisés similaires à la fois en matière de caractéristiques socio-démographiques (âge, sexe, etc.) et d'histoire professionnelle passée. En supposant que l'on tient compte ainsi de toutes les caractéristiques dont dépend le revenu professionnel, les salaires de ce groupe de contrôle sont supposés correspondre à ceux qu'auraient eu les nouveaux non-salariés s'ils étaient restés salariés ou chômeurs (*encadré 2*).

En moyenne, les revenus professionnels des actifs s'installant à leur compte sont inférieurs les deux années suivant la transition à ceux qu'ils auraient eus s'ils étaient restés uniquement dans le salariat (*figure 6*). La perte s'élève à 1 776 euros la première année, 1 733 euros la deuxième, avant de s'atténuer et de devenir non significative la troisième année. Cet effet transitoire peut s'expliquer notamment par une montée en charge progressive de l'activité non salariée. Cette montée en charge succède à une baisse anticipée des revenus salariés l'année précédant la transition due à la mise en place de la nouvelle activité non salariée.

6. Comparaison des revenus professionnels des actifs lançant une première activité non salariée et des salariés



Note : l'année 0 correspond à l'année d'installation à son compte du nouveau non-salarié. Les barres représentent l'intervalle de confiance.
 Lecture : un an après leur installation, les anciens salariés devenus non salariés perçoivent en moyenne 21 251 euros, contre 23 027 s'ils étaient restés salariés.
 Champ : France métropolitaine, individus nés entre 1961 et 1988 percevant des revenus non salariés strictement positifs pour la première fois en 2011 ou 2012 et en activité pendant les trois années précédentes, hors salaires versés par des particuliers ; échantillon apparié.
 Source : Insee, *panel tous actifs*.

Une perte plus marquée pour les anciens ouvriers et les nouveaux auto-entrepreneurs

L'effet de l'installation à son compte varie avec le niveau de diplôme et la catégorie socio-professionnelle (*figure 7*). Ainsi, les titulaires d'un diplôme technique ou professionnel et les ouvriers subissent une perte marquée de revenu après leur installation comme non-salariés, même trois ans après. Pour les premiers, l'écart significatif est de 1 274 euros en moyenne au bout de trois ans et pour les seconds de 1 182 euros par rapport à ce qu'ils auraient perçu s'ils étaient restés uniquement dans le salariat, soit environ 7 % du revenu deux ans avant l'installation dans les deux cas. À l'inverse, les diplômés du supérieur et les anciens cadres ne connaissent pas de perte significative de leur revenu professionnel au bout de trois ans.

L'impact sur les revenus professionnels varie aussi selon le statut juridique choisi lors de l'installation dans le non-salariat. Ceux qui s'installent comme auto-entrepreneurs subissent la plus forte perte l'année suivante, sans que celle-ci ne se résorbe au cours des deux ans suivants (autour de - 4 000 euros). Au contraire, trois ans après leur installation, les gérants bénéficient d'un gain de 3 000 euros en moyenne, mais les estimations sont non significatives. Les entrepreneurs individuels dégagent, eux, plus de 4 800 euros de plus que s'ils étaient restés salariés dès l'année suivante, mais l'effet n'est statistiquement significatif que la première année. Le calcul du revenu professionnel d'un entrepreneur individuel à partir de ses bénéfices peut cependant être plus avantageux que celui d'un gérant (*encadré 1*).

7. Effet de l'installation à son compte sur le revenu moyen par sous-population

en euros

	Revenu moyen l'année n-2	Effet sur le revenu l'année		
		n+1	n+2	n+3
Ensemble	21 490	- 1 776***	- 1 733***	- 794
		(493)	(476)	(506)
Effet selon le diplôme				
Sans diplôme	18 573	- 1 750	- 963	- 303
		(1 088)	(1 093)	(1 020)
Technique, professionnel	18 643	- 2 098***	- 2 083***	- 1 274**
		(526)	(528)	(540)
Général court	16 494	- 2 620**	- 1 923	- 1 444
		(1 214)	(1 304)	(1 348)
Général long	25 769	- 1 384	- 2 017**	- 808
		(919)	(893)	(1 074)
Effet selon le sexe				
Femmes	18 163	- 1 768***	- 1 531***	- 674
		(612)	(586)	(608)
Hommes	23 306	- 1 890**	- 1 741**	- 865
		(784)	(744)	(897)
Effet selon la catégorie socio-professionnelle l'année n-2				
Cadres	40 208	- 429	- 1 488	957
		(2 271)	(2 113)	(2 926)
Professions intermédiaires	22 273	- 2 070**	- 2 135**	- 1 063
		(885)	(971)	(898)
Employés	15 372	- 1 379***	- 844	- 206
		(511)	(582)	(554)
Ouvriers	18 102	- 2 213***	- 2 061***	- 1 182**
		(510)	(569)	(572)
Effet selon l'âge				
Moins de 30 ans	17 705	- 1 421***	- 1 005*	- 637
		(534)	(532)	(562)
30-39 ans	23 848	- 1 548	- 1 899**	- 448
		(1 019)	(962)	(1 287)
40 ans ou plus	27 686	- 2 461	- 2 243	- 650
		(1 591)	(1 514)	(1 688)
Effet selon le statut juridique des non-salariés l'année n				
Auto-entrepreneurs	20 353	- 3 943***	- 3 813***	- 4 176***
		(478)	(506)	(547)
Entrepreneurs individuels	24 427	4 789**	1 395	3 208
		(2 424)	(2 257)	(2 689)
Gérants	26 647	- 1 031	- 717	2 993
		(2 548)	(2 463)	(3 101)

Note : chaque case du tableau présente l'effet de l'installation à son compte sur les revenus professionnels des anciens salariés, pour la sous-population considérée (sauf première colonne), issu d'un modèle de *matching* différent pour chaque ligne.

Les écarts types sont entre parenthèses. *** : significatif à 1 % ; ** : significatif à 5 % ; * : significatif à 10 %.

Lecture : à caractéristiques observables identiques, le revenu des individus étant devenus non salariés est inférieur à celui des salariés de 1 776 euros en moyenne l'année suivant leur installation. Trois ans après l'installation, cet écart est de - 794 euros en moyenne. Pour les individus sans diplôme, il s'élève à - 303 euros, alors qu'il est de - 1 444 euros pour les individus diplômés de l'enseignement général court.

Champ : France métropolitaine, individus nés entre 1961 et 1988, percevant des revenus non salariés strictement positifs pour la première fois en 2011 ou 2012 et en activité pendant les trois années précédentes, hors salaires versés par des particuliers ; échantillon apparié.

Source : Insee, panel tous actifs.

Les actifs s’installant à leur compte ont des revenus plus dispersés que s’ils étaient restés uniquement dans le salariat

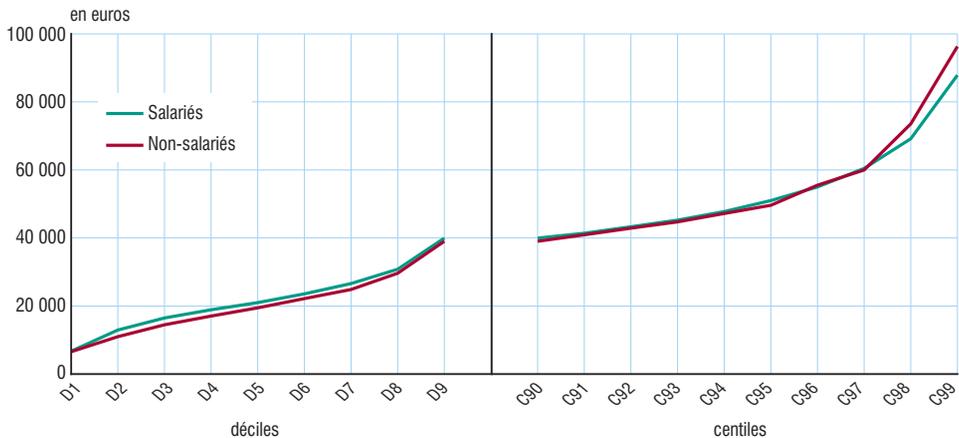
La dispersion des revenus est un peu plus grande parmi les nouveaux non-salariés que parmi les salariés qui leur sont comparables (*figure 8*). En effet, trois ans après l’installation à leur compte, parmi les actifs qui ont lancé une activité non salariée, les 80 % touchant les plus bas revenus (D8) gagnent moins bien leur vie (moins de 29 635 euros) que les 80 % correspondants parmi ceux qui sont restés uniquement dans le salariat (qui gagnent moins de 30 795 euros), toutes sources de revenus confondues.

Ce constat s’inverse pour les plus hauts revenus. Les 2,5 % des actifs qui ont lancé une activité non salariée les mieux rémunérés gagnent plus que les 2,5 % les mieux rémunérés de leurs homologues salariés. Tout en haut de l’échelle, 1,0 % des actifs qui ont lancé une activité non salariée (C99) touchent plus de 96 298 euros, alors que seuls 0,8 % des salariés dépassent ce seuil. En corollaire, 1,0 % des salariés de caractéristiques comparables touchent plus de 87 874 euros, contre 1,5 % des actifs qui ont lancé une activité non salariée.

Un risque plus fort, qui s’accroît selon le niveau de revenu initial

La plus grande dispersion des revenus professionnels des actifs s’étant installés à leur compte peut suggérer que les risques associés au non-salariat sont plus grands que ceux liés au salariat. Étudier les évolutions individuelles de revenu permet de mesurer les risques individuels en matière de revenus professionnels d’une installation à son compte. Ainsi, on relie la position d’un actif ayant lancé son activité non salariée dans la distribution de revenu (toutes sources de revenus professionnels confondues) trois ans après l’installation, à sa position initiale dans l’échelle salariale (*figure 9*)⁸.

8. Effet de l’installation à son compte sur la distribution du revenu trois ans après



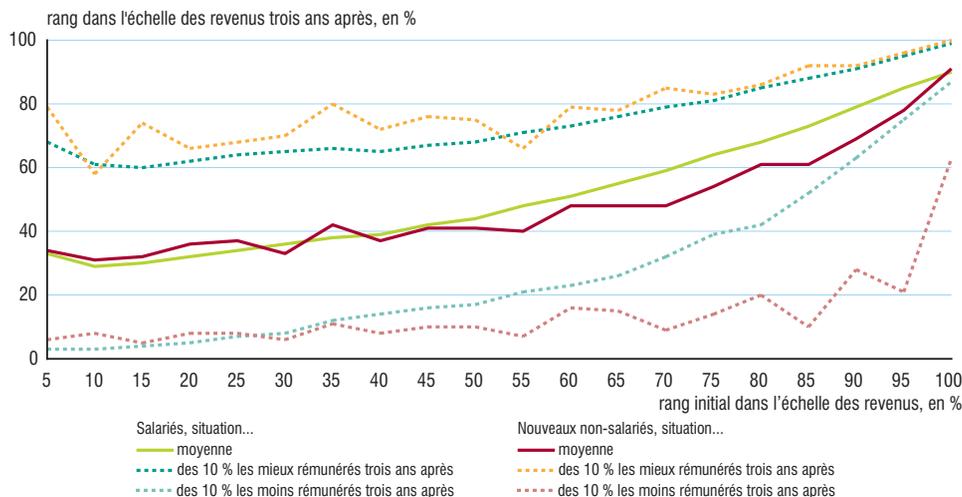
Lecture : trois ans après leur installation, 10 % de ceux qui sont devenus non salariés perçoivent moins de 6 559 euros annuels et 1 % perçoivent plus de 96 298 euros. À caractéristiques identiques, 10 % de ceux qui restent salariés perçoivent moins de 6 729 euros et 1 % perçoivent plus de 87 874 euros.

Champ : France métropolitaine, individus nés entre 1961 et 1988, percevant des revenus non salariés strictement positifs pour la première fois en 2011 ou 2012 et en activité pendant les trois années précédentes, hors salaires versés par des particuliers ; échantillon apparié.

Source : Insee, *panel tous actifs*.

8. Plus précisément, trois ans après leur installation, quel est le rang moyen (entre 0 et 100 pour l’individu le mieux rémunéré), des 5 % des actifs ayant lancé une activité non salariée qui étaient les moins rémunérés en tant que salariés ? Des 5 % suivants et ainsi de suite jusqu’aux 5 % les mieux rémunérés ? Et pour apprécier le risque associé, quels sont les rangs au-dessus et au-dessous desquels se situent 90 % des individus de ces groupes ? La position initiale dans l’échelle salariale est mesurée en se fondant sur la moyenne des revenus perçus entre 2 et 3 ans avant la transition.

9. Effet de l'installation à son compte sur les trajectoires individuelles de revenu trois ans après l'installation



Note : le rang initial dans l'échelle des revenus est calculé selon la moyenne des revenus perçus entre deux et trois ans avant la transition.

Lecture : en moyenne, une année donnée, les 5 % de salariés les moins bien rémunérés (selon leur revenu moyen les deux années qui précèdent) sont mieux rémunérés qu'un tiers de la population trois ans plus tard, qu'ils soient devenus non salariés ou non entre-temps. Chez ces individus, parmi ceux étant devenus non salariés, les 10 % les mieux rémunérés trois ans plus tard perçoivent plus que 79 % de la population. Parmi ceux qui sont restés salariés, les 10 % les mieux rémunérés perçoivent plus que 68 % de la population.

Champ : France métropolitaine, individus nés entre 1961 et 1988, percevant des revenus non salariés strictement positifs pour la première fois en 2011 ou 2012 et en activité pendant les trois années précédentes, hors salaires versés par des particuliers ; échantillon apparié.

Source : Insee, panel tous actifs.

Les personnes se situant initialement dans la moitié basse de la distribution des revenus (groupes de rangs inférieurs à 50) se distinguent assez peu dans leur évolution, qu'ils aient choisi de se lancer dans une activité non salariée ou de rester uniquement dans le salariat. Par exemple, les actifs ayant lancé une activité non salariée se situent entre les rangs 15 et 20 avant de s'installer à leur compte ont, trois ans après, un rang moyen dans l'échelle des revenus de 36, très proche de celui observé pour ceux de même rang initial restés salariés (32). Qu'ils aient lancé une activité non salariée ou qu'ils soient restés uniquement dans le salariat, la situation relative de ces individus s'est en moyenne améliorée puisqu'ils ont progressé sur l'échelle des revenus. Les écarts sont également assez proches entre salariés et non-salariés pour les individus ayant connu les plus grands changements : 10 % des actifs ayant lancé une activité non salariée qui étaient entre les rangs 15 et 20 avant l'installation à leur compte ont un rang supérieur à 66 trois ans plus tard (contre 62 pour ceux restés salariés), et 10 % un rang inférieur à 8 (contre 5 pour les salariés).

En revanche, les différences entre actifs ayant lancé une activité non salariée et ceux restés uniquement dans le salariat s'accroissent notablement dans le haut de la distribution du revenu initial. En moyenne, les individus se situant initialement entre les rangs 65 et 70 atteignent un rang de 59 trois ans plus tard s'ils sont restés uniquement dans le salariat et de 48 s'ils ont eu recours au non-salariat. Pour ces derniers, les risques de reculer dans le classement des revenus sont nettement supérieurs : 10 % d'entre eux se retrouvent en deçà d'un rang de 9, contre un rang de 32 pour ceux restés salariés. Parallèlement, les chances de nettement progresser dans l'échelle des revenus sont un peu supérieures pour eux : 10 % d'entre eux se retrouvent au-delà d'un rang de 85, à comparer à 79 pour les salariés.

Ainsi, si les personnes aux plus hauts niveaux de revenus peuvent gagner à s'installer, relativement aux personnes restées dans le salariat, elles s'exposent aussi à un plus fort risque sur leurs revenus professionnels, notamment celui de recul dans la distribution des revenus. ■

Pour en savoir plus

Bauer A., Garbinti B., Georges-Kot S., « Les contraintes financières et l'entrepreneuriat en France de 1945 à 2014 », *Documents de travail Insee* n° G2018/08, novembre 2018.

Bertran C., « Le revenu d'activité des non-salariés : plus élevé en moyenne dans les départements du nord que dans ceux du sud », *Insee Première* n° 1672, novembre 2017.

Caliendo M., Kopeinig S., "Some practical guidance for the implementation of propensity score matching", *Journal of Economic Surveys*, 22: 31-72, janvier 2008.

Pla A., Mikol F., « Les revenus d'activité des médecins libéraux récemment installés : évolutions récentes et contrastes avec leurs aînés », in *Emploi et revenus des indépendants*, coll. « Insee Références », édition 2015.

Salembier L., « Les revenus d'activité des non-salariés en 2017 : troisième année de hausse du revenu moyen », *Insee Première* n° 1781, novembre 2019.

Théron G., « Un non-salarié sur quatre travaille aussi en tant que salarié » *Insee Première*, n° 1785, décembre 2019.
